

Dettes nationale

Récapitulons. La plupart des Canadiens doivent maintenant avoir entendu parler du projet de loi Gramm-Rudman-Hollings aux États-Unis. Le président Reagan l'a parafé le 12 décembre 1985. Il vise à obliger le gouvernement à équilibrer son budget au plus tard en 1991. Même s'il prévoit quelques exceptions, il vise essentiellement à décharger les hommes politiques de cette responsabilité, à cause de leurs tendances et de leur manque de discipline, et à leur substituer un mécanisme de nature à déclencher des coupes notamment dans le domaine de la défense dès que les limites prédéterminées sont atteintes.

Je crois sincèrement que notre gouvernement a beaucoup fait depuis septembre 1984, mais il s'est assigné une tâche gigantesque. S'avise-t-il de manifester à la Chambre son intention de rogner dans une domaine quelconque, il fait face immédiatement à un tollé général dans l'Opposition. C'est ce qui s'est produit lorsqu'il a annoncé qu'il se proposait de majorer les paiements de transfert de 65 milliards à 90 milliards de dollars au cours des prochaines années, ou d'intervenir dans d'autres domaines, car la société de nos jours est tellement organisée en groupes de pression. Il éprouve donc d'énormes difficultés à effectuer des coupes. C'est avec infiniment de regret que je dois le reconnaître, mais nous avons besoin au Canada d'un mécanisme de ce genre qui vise bel et bien à décharger les hommes politiques d'une bonne part des décisions et à s'en remettre à la loi. Si nous réfléchissons à notre propre expérience ou si nous étudions l'histoire, nous constatons que les électeurs ont toujours apprécié par-dessus tout chez leurs élus la faculté de dépenser leurs impôts avec prudence, sagesse et parcimonie.

Je ne pense pas que nous puissions être fiers de ce qui s'est produit chez nous, surtout à cause des excès du précédent gouvernement. Notre dette est maintenant trop considérable pour qu'on puisse l'effacer en comptant sur la seule volonté des élus. J'exhorte donc mes collègues de tous les partis à voter «oui» quand viendra le moment pour eux de se prononcer sur cette motion. Je suis sensible au fait que ma motion soit la première motion d'initiative parlementaire qui, suite à la réforme parlementaire, ait été choisie pour faire l'objet d'un vote. Autrement dit, elle pourra faire l'objet d'un débat d'une durée de cinq heures. Elle mérite certes une pareille attention, car elle devrait convaincre les Canadiens de la gravité réelle de la situation et leur expliquer pourquoi une mesure législative est nécessaire pour y mettre de l'ordre et améliorer nos perspectives d'avenir, de façon que nous puissions disposer de la marge de manoeuvre dont nous avons besoin pour mettre en oeuvre des programmes sociaux absolument nécessaires, que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation.

● (1830)

Nous devons non pas seulement à nos enfants mais également à nos petits-enfants de renverser la situation avantageusement. Je prédis que si nous réussissons à le faire, nous aurons accompli l'une des tâches les plus difficiles mais les plus enrichissantes que nous aurons entreprises, non seulement au cours des vingt-cinq dernières années, mais au cours du dernier siècle. La question est à ce point sérieuse.

J'espère avoir l'occasion de me prononcer encore sur ce projet de loi. Cependant, si nous devons voter sous peu, j'espère que tous les députés se joindront à moi pour voter en faveur du

renvoi de cette motion à un comité où elle pourra être étudiée vraiment à fond. Il y a plusieurs semaines, j'ai rencontré le sénateur Gramm à son bureau, à Washington. Il est économiste et a travaillé de concert avec ses collègues pendant plus de quatre ans pour parfaire son projet de loi. Je sais qu'en quelques heures, à la Chambre ou au comité, il nous serait impossible de formuler quoi que ce soit du genre parce que la situation est très complexe. Cependant, nous ne devons pas laisser la complexité de la tâche nous empêcher de régler ce problème des plus graves.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'estime que c'est un privilège que de pouvoir prendre la parole ce soir pour exprimer mes vues sur cette intéressante question. J'ai beaucoup de respect et d'admiration pour mon honorable ami qui a présenté la motion débattue. Cependant, j'ai bien peur que ce soit ici que nos philosophies nous distinguent.

Il convient de rappeler aux députés qu'en réalité, un seul gouvernement au Canada a réussi à équilibrer ses livres pendant des années. C'était un gouvernement convaincu du mérite de la responsabilité financière. Bien qu'il ait hérité d'une situation déplorable laissée par les précédentes administrations libérales, il a dit: «Nous croyons qu'après nous être occupés des besoins de la population de notre province, et après avoir donné l'appui et l'impulsion nécessaires à notre économie, il convient d'équilibrer nos livres». C'est ce que ce gouvernement a fait année après année, et en un sens, décennie après décennie. Je veux parler du gouvernement de Tommy Douglas en Saskatchewan, un gouvernement CCF et néo-démocrate. Ce fut le seul gouvernement au Canada à être exempt de dettes durant de longues années. Je tiens à bien établir ce fait afin que nous puissions comprendre l'importance partisane de cette motion.

Je tiens également à rappeler à mon honorable collègue que le plus fervent partisan de cette initiative est le président Reagan. On ne veut pas nécessairement accepter ce que dit le président. Mais, plus grave, on ne veut pas voir ce qu'il fait. Si l'on additionnait tous les déficits accumulés par les États-Unis depuis 200 ans, dont les déficits occasionnés par la Guerre civile, la Première et la Seconde Guerres mondiales, celle de Corée, et y compris ceux des années de la dépression, on constaterait que le déficit accumulé par le président Reagan dans ses huit années au pouvoir sera deux fois plus élevé que celui qu'ont totalisé les États-Unis au cours des 200 années précédentes. Ainsi donc quand ce président dit se préoccuper du déficit et vouloir prendre des mesures pour y remédier, ses actions démontrent tout le contraire.

La motion de mon collègue traduit une conception bien répandue chez les gens qui voient dans le gouvernement un organisme fondé sur les mêmes principes que la société Chrysler. Ils croient que le gouvernement devrait être administré comme une entreprise où l'on juge du succès ou de l'échec selon les bilans trimestriels. D'après cette motion, autrement dit, un gouvernement qui sait équilibrer son budget est forcément un bon gouvernement. Cela n'a vraiment rien à voir à mon avis. Un gouvernement n'est pas une entreprise privée en quête du profit maximum. Il a en fait pour devoir de maintenir des conditions générales économiquement et socialement favorables dans le pays. Dans bien des cas, un gouvernement a le